

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **42 (1897)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

M. le colonel Emile Frey, conseiller fédéral, chef du Département militaire, a été nommé directeur du Bureau international des télégraphes, à la place de M. Rothen, récemment décédé. Il entrera en fonctions sitôt que l'Assemblée fédérale, qui se réunit le 15 mars, aura accepté sa démission et élu son remplaçant. Né en 1839, ministre suisse à Washington de 1882 à 1889, conseiller national en 1890, M. Frey avait été élu, le 11 décembre de la même année, conseiller fédéral en remplacement de M. Hammer. Il a été président de la Confédération en 1894.

Le colonel de Perrot, instructeur de première classe d'artillerie, a donné sa démission. Cette décision est très généralement et très vivement regrettée, non seulement dans cette arme, mais dans toute l'armée. Le colonel de Perrot avait gagné le respect et la considération de tous par l'exemple qu'il donnait de la fidélité au devoir, de l'énergie et du courage. On aimait en lui le chef dévoué et le soldat obéissant, exigeant beaucoup de ses subordonnés, mais étant toujours le premier à la peine, et exerçant sur ses troupes cette action morale directe et cette autorité incontestée qu'un chef n'acquiert que par le renoncement à lui-même. Le colonel de Perrot savait comment on forme des volontés et des caractères; il aimait de ses soldats des hommes. Nous n'avons pas trop d'officiers qui possèdent ce secret, et voilà pourquoi celui qui aujourd'hui dépose son commandement emporte avec lui les regrets de tous.

Le colonel de Perrot a fait une longue et belle carrière militaire. Il est entré au service en 1845, il y a plus d'un demi-siècle. Il a servi dans les troupes neuchâteloises de 1845 à 1847, comme officier d'infanterie d'abord, puis comme officier d'artillerie. En 1848, il entra comme lieutenant dans l'artillerie de la garde, à Berlin. Il passa deux ans à l'école d'artillerie et du génie, une année à Custrin, dans l'artillerie de forteresse, puis le reste de son temps dans l'artillerie de campagne, à Berlin.

En 1857, il quittait le service de Prusse comme premier-lieutenant, revint à Neuchâtel, et, en mars 1858, commença ses fonctions d'officier-instructeur dans l'artillerie fédérale.

M. le colonel divisionnaire Schweizer, à Zurich, est appelé à donner le cours d'histoire de la guerre et de tactique à la division des sciences militaires de l'école polytechnique fédérale, en remplacement du colonel Emile Rothpletz, empêché pour cause de maladie.

M. le colonel Rudolf, chef d'arme de l'infanterie, a été désigné pour diriger le cours pour officiers supérieurs du II^e corps, en remplacement et sur la demande du colonel Berlinger, dont la santé n'est pas encore suffisamment rétablie.

Le Conseil fédéral a alloué une subvention de 1500 francs à la fête de la Société fédérale des sous-officiers, qui aura lieu, cette année, à Zurich.

Le Département militaire fédéral a été autorisé à acheter pour 1897, cent chevaux d'artillerie.

Genève. — La Société militaire du canton de Genève, section de la Société des officiers de la Confédération suisse, a, dans sa séance du 6 janvier 1897, discuté, conformément à la demande du Comité central, la proposition de M. le colonel P. Isler, en vue d'une *nouvelle organisation de l'instruction de l'infanterie*, et voté les conclusions suivantes :

1^o La Société militaire considère l'étude de M. le colonel P. Isler, sur l'instruction de l'infanterie de l'élite, comme formant une excellente base de discussion pour l'introduction de réformes urgentes.

2^o L'introduction des cours de répétition annuels avec un cours de cadres est une nécessité urgente, si l'on veut conserver à notre infanterie le bénéfice des résultats acquis dans les écoles de recrues actuelles.

3^o En seconde ligne, la Société militaire propose que l'on étudie la possibilité d'appliquer aux écoles de recrues, telles qu'elles existent actuellement, le système proposé par M. le colonel Isler, soit la formation des compagnies d'élite à trois classes d'âge et la participation des cadres complets de compagnie à la deuxième partie de l'école de recrues.

4^o A titre de compensation à l'introduction des cours de répétition annuels, la sortie de la landwehr serait fixé à l'âge de 39 ou 40 ans.

Le nombre des jours de service de la landwehr actuelle serait maintenu et concentré sur cette période.

ALLEMAGNE

L'état intellectuel des officiers. — Le *Militär-Wochenblatt*, dans sa revue de l'année écoulée, posait naguère une question de la plus haute importance. « Le corps des officiers allemands se serait-il abaissé depuis 1870, quand à la valeur morale et quand à la conception de la patrie ? » Les nombreuses et violentes attaques dont le militarisme a été récemment l'objet au delà du Rhin, les épisodes qui ont motivé ces attaques introduisent tout naturellement ce débat devant l'opinion publique.

Au doute qu'elle exprime sans le partager, la feuille allemande répond résolument : non. Non, les officiers qui se sont énergiquement employés à l'extension du domaine colonial allemand; non les marins qui périssaient sur l'*Illis* en poussant trois fois le cri de : « Vive l'empereur ! » n'ont pas déchu de leurs aînés

L'*Allgemeine-Militär-Zeitung* ne partage pas entièrement l'opinion du *Militär-Wochenblatt*. L'esprit qui animait jadis, qui soutient aujourd'hui encore le corps des officiers s'est formé sous la maîtrise intellectuelle de Clausewitz, immortel chef d'école, puis des Griesheim, des Hefner, des Francheschi, des Blumenthal et des Moltke. Des campagnes de Napoléon, ces historiens critiques déduisaient une large et saine doctrine, remarquablement applicable au caractère allemand, et dont les campagnes de 1866 et de 1870 ont montré toute la justesse. Le mouvement d'étude et d'examen qui avait donné déjà de si solides résultats se prolongeait après 1870, signalé alors par une recrudescence particulièrement brillante de la littérature militaire. Mais après 1880 cette poussée s'interrompt, cet enthousiasme s'éteint; le contrôle d'en haut met des entraves à la spéculation d'en bas; les plus distingués parmi les écrivains militaires de cette génération quittent successivement le service : Verdy du Vernois, Schörf, Bogouslavski, Lettof-Forbeck, Cardinal von Widdern, Kuntz, Hoenig, Vitte, Ville, Kleinof, Jans, ces maîtres passent d'office dans la réserve de l'armée.

Cette condamnation de la littérature militaire est pour l'Allemagne une renonciation aux spéculations qui ont fait sa force; elle est un signe de changement dans l'esprit qui anime les chefs suprêmes de l'armée, changement qui doit s'étendre d'une façon fatale au corps d'officiers en effaçant ses traits les plus nobles et les plus caractéristiques.

Au surplus — ajouterons-nous de notre cru — ce changement est loin d'être accompli; au contraire, un ordre récent de l'empereur d'Allemagne et une circulaire du Ministre de la guerre réglementent les conditions nouvelles, particulièrement libérales, dans lesquelles les officiers pourront faire éditer leurs travaux littéraires. Aucune demande préalable d'autorisation ne sera désormais nécessaire, mais les officiers écrivant dans des recueils non officiels devront signer leurs ouvrages en mentionnant, en outre, leur position de service, ou bien déclarer par lettre adressée au Ministre de la guerre qu'ils sont les auteurs des articles publiés.

ESPAGNE

L'armement de l'artillerie de campagne et de montagne. — Les campagnes coloniales, que soutient en ce moment le gouvernement espagnol, ont fait ressortir la nécessité de donner à l'artil-

lerie de campagne et à l'artillerie de montagne des canons à tir rapide, supérieurs à ceux que possèdent actuellement les batteries. Dans ce but, une commission a été nommée pour examiner plusieurs pièces qui lui ont été soumises par le ministère de la guerre et qui proviennent de divers côtés, choisies d'ailleurs parmi les meilleures que l'on connaisse aujourd'hui.

Comme canons de campagne, la maison allemande Krupp a présenté deux modèles de 75 millimètres (un modèle lourd et un second modèle léger); la Compagnie française de St-Chamond a envoyé deux types de canons de 75 millimètres, l'un avec cartouche métallique, l'autre avec gargousse et obturateur; enfin la maison anglaise Maxim-Nordenfeldt a proposé également une pièce de 75 mm.

Comme canon de montagne, la commission a reçu : un canon de 60 mm et un canon de 75 mm. de la maison Krupp; deux canons de 75 mm. de mêmes types que ceux de campagne, des Forges de St-Chamond; un canon de 75 mm. de la maison Maxim-Nordenfeldt; et du lieutenant-colonel de l'artillerie espagnole Ordonez, un canon de 75 mm. et un canon de 63 mm.

Cette dernière pièce a déjà été expérimentée à la Trubia. Elle est en acier et tire des projectiles de 4 kg. avec une charge de 200 à 280 grammes de balistite ou de 600 à 625 grammes de poudre noire. Avec ces charges, on a obtenu une vitesse initiale de 339 à 400 mètres.

La commission doit, en outre, examiner divers modèles de bâtis pour l'artillerie de montagne.

FRANCE

La bicyclette aux gendarmes. — Jusqu'aux gendarmes qui demandent des bicyclettes, écrit le *Spectateur militaire*, et qui ont bien raison d'en demander, quand ce ne serait que pour accomplir en moins de temps et avec moins de fatigues leurs longues et pénibles tournées.

Le *Journal de la gendarmerie*, dans son numéro du 25 septembre, s'est fait l'écho des revendications de ses clients. L'article est court; nous le reproduisons à cause des arguments pleins de bon sens que l'auteur fait valoir, et de l'application qu'on en peut faire à d'autres corps.

« S'il faut en croire les demandes de renseignements que nous recevons de tous côtés, la question de l'usage de la bicyclette pour les gendarmes préoccupe bon nombre d'officiers et de militaires de l'arme, qui s'étonnent qu'après avoir fait tant de bruit, elle paraisse aujourd'hui presque oubliée.

» D'après nos informations personnelles, la question soumise au Comité technique de la gendarmerie n'est pas enterrée; elle a même fait un pas, mais en arrière. En d'autres termes, le Comité a cru devoir, paraît-il,

ajourner l'adoption de la bicyclette pour les brigades de gendarmerie, non pas en raison de la difficulté d'utilisation de ce moyen de locomotion, mais parce que l'on a voulu, croyons-nous, donner comme conséquence immédiate à la mise en usage de la bicyclette, la diminution de l'effectif de l'arme à cheval.

» Espérons que cet ajournement ne sera pas de longue durée. La bicyclette, qui a ses adversaires de bonne foi, ainsi que ses partisans acharnés, s'impose malgré tout; l'usage de la « bécane » se répand de jour en jour dans toutes les classes de la société. Elle a son existence officielle dans l'armée; des pelotons de cyclistes harcèlent, aux manœuvres, la cavalerie ennemie; demain les télégraphistes et après-demain les facteurs ruraux en seront pourvus.

» Pourquoi, dès lors, vouloir priver de ce moyen de locomotion rapide et d'un apprentissage facile les militaires de la gendarmerie, si souvent appelés à se transporter d'un point à un autre dans les plus courts délais, obligés en temps ordinaire d'accomplir périodiquement des tournées de longue durée, au retour desquelles il leur faut rédiger rapports et procès-verbaux.

» Mais à quoi bon ressasser, en faveur de la bicyclette, des arguments déjà exposés vingt fois? Son utilité est indéniable, son adoption s'imposera d'elle-même tôt ou tard. Qu'on l'admette d'abord à titre d'essai, dans quelques postes; que l'on trouve ensuite un moyen de se procurer des machines de bonne qualité sans trop grever le budget, que l'on mette au point quelques articles de règlements, et la bicyclette se chargera d'elle-même de faire le reste de la besogne. »

Ainsi, les ennemis de la bicyclette, les esprits rétrogrades, rebelles à toute innovation, n'ont qu'à bien se tenir. Mais ils auront beau faire : on ne résiste pas au progrès.

GRÈCE

La question crétoise. — Pendant le mois qui vient de s'écouler, les événements de Crète ont passé par une phase singulièrement aiguë. Les journaux quotidiens ont renseigné le monde, heure après heure presque, des péripéties mouvementées de la question crétoise, mais aujourd'hui, nul ne sait encore ce qu'il en adviendra. On ne peut même invoquer aucune présomption, tant les faits sont prompts à renverser les hypothèses les mieux accréditées. C'est une succession de coups de théâtre.

Le 10 février, le prince Georges, salué par l'enthousiasme de la foule, quitte le Pirée à la tête de sa flottille de quatre torpilleurs. Le 13, il navigue dans les eaux de La Canée. Il a pour ordre de s'opposer à tout débarquement de troupes turques en Crète.

Le même jour, les insurgés crétois commencent l'attaque de La Canée.

Le 15 février, le colonel Vassos, aide de camp du roi, débarque dans la baie de Kolymbara, à la tête d'un corps de 4000 hommes.

En même temps, les puissances donnent l'ordre à leurs cuirassés de débarquer à La Canée un détachement mixte. Elles déclarent prendre également sous leur protection Retimo et Herakleion.

Le colonel Vassos, qui a lancé, au nom de son roi, une proclamation aux Crétois, prend ses dispositions pour occuper le reste de l'île.

Cependant, les insurgés campés devant La Canée serrent la ville de près. Le 21 février, après un combat victorieux, ils poursuivaient la garnison l'épée dans les reins, lorsque, pour les arrêter, la flotte des puissances intervient et bombarde leur camp. Dix chrétiens sont tués; un grand nombre blessés.

Tel est, pour mémoire, le résumé de cette entrée en campagne. En fait, l'action de la Grèce équivaut à une déclaration de guerre à la Turquie. Mais la diplomatie cherche à arranger cela. La Grèce a répondu comme on sait à l'ultimatum décidé par cette diplomatie. Entre elle et les puissances, la discussion est ouverte et aboutira, espérons-le, à la reconnaissance des droits des Crétois. Nous n'appartiendrions pas à un pays qui a toujours mis au-dessus de tout l'amour de l'indépendance, si nous n'appuyions pas de tous nos vœux celle de cette héroïque population crétoise, à laquelle des siècles d'oppression n'ont rien ôté de son courage et de sa ténacité.

La Turquie mobilise son armée, au moins en partie, et se dispose à lutter contre la Grèce. C'est surtout dans le 3^e corps d'armée, dont le quartier général est à Monastir, qu'on s'efforce de porter rapidement au pied de guerre les unités qui auraient à supporter le premier choc de l'armée hellénique en cas de conflit. Ces préparatifs donnent une réelle actualité à un examen sommaire des forces que la Turquie peut mettre en ligne, examen qui ressort d'un livre récemment publié par le capitaine Lamouche.

L'armée ottomane, qui a opposé 750 000 hommes aux Russes au cours de la campagne 1877-78, comprend sur le pied de paix: 282 bataillons d'infanterie, 197 escadrons de cavalerie, 231 batteries d'artillerie à six pièces, 5 régiments d'artillerie de forteresse, 23 compagnies du génie et les services auxiliaires. Le tout présente un effectif total de 200 000 hommes; mais, si la guerre éclatait demain, la Turquie pourrait opposer à l'armée grecque, groupés en 18 corps d'armée, 1 490 000 hommes, dont 650 000, il est vrai, n'ont reçu aucune instruction. L'infanterie a le Mauser (7mm65 et 9mm5) et le Martini-Henry (11mm43), c'est-à-dire un armement fort compliqué; la cavalerie n'est pas mieux partagée et est armée en partie de carabines Martini (11mm43) et en partie de carabines Win-

chester (10^{mm}7) ; plus heureuse, l'artillerie a un matériel uniforme : canons Krupp, de 87 millimètres pour les batteries montées, de 75 pour les batteries à cheval.

La durée du service obligatoire, à partir de 21 ans, est répartie de la façon suivante : 3 ans dans le nizam ou armée active et 3 ans dans sa réserve, 8 ans dans le rédif ou armée de réserve, 6 ans dans le mustahfiz ou armée territoriale. On oublie assez souvent de libérer des hommes de l'armée active après leurs trois années de service ; on leur fait passer généralement 6 ou 12 mois de plus sous les drapeaux. La solde du simple soldat turc est de 20 piastres (4 fr. 40) par mois, mais cette solde ne lui est payée que d'une façon assez irrégulière. Au moment de leur renvoi dans leurs foyers, les troupiers libérables reçoivent habituellement en argent une partie des arriérés, tandis que pour le reste on leur remet des bons dont ils peuvent faire usage ensuite pour le paiement des impôts.

La Turquie possède une population propre à lui fournir d'excellents éléments pour le recrutement de ses troupes et se trouve dans une situation qui lui permettrait de constituer une des plus belles armées de l'Europe, mais l'inertie des hauts fonctionnaires a toujours ralenti le développement de la puissance militaire de l'empire. Malgré cela, leur nizam et sa réserve comptent de fort bons soldats ; le rédif est fort bien organisé et solidement encadré, de sorte que la mobilisation des corps d'armée de première et de seconde ligne peut s'opérer dans de bonnes conditions : les bataillons de mustahfiz eux-mêmes fourniraient d'excellents contingents. Seuls les services auxiliaires et surtout le matériel laissent beaucoup à désirer.

En temps de paix, les troupes sont réparties entre sept régions d'armée dont les quartiers généraux sont : 1^{er} Constantinople, 2^e Andrinople, 3^e Monastir, 4^e Erzindjan, 5^e Damas, 6^e Bagdad, 7^e Sana ; à la mobilisation, les six premières régions forment chacune 3 corps d'armée.

Le territoire de la 3^e région s'étend à la fois en Europe et en Asie ; en Europe, il comprend les villayets de Kossovo, Monastir, Salonique, Janina et Scutari ; en Asie, il a partie des villayets d'Aïdin et de Konié. La partie européenne, c'est-à-dire la Macédoine, la Vieille-Serbie et l'Albanie, où les rixes entre populations de races et de religions différentes sont si fréquentes, a été renforcée par des troupes empruntées aux 1^{er} et 5^e corps ; on puise également dans ces deux corps d'armée les bataillons adjoints à la brigade de Crète. La 3^e région est, par suite, celle comptant le plus grand nombre d'unités : 61 bataillons d'infanterie, 35 escadrons de cavalerie et 51 batteries de campagne, qui seront, dans quelques jours, prêts à entrer en campagne si les circonstances l'exigent.